

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE PREMIER FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 26 janvier 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Yvon BERHAULT, Céline FORTIN, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thibault CARFANTAN

Délibération n°2022-004

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 5

**TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL « OUST ET LIE – SULON, POULANCRE ET DAOULAS »
POUR LA PERIODE 2022-2024**

Le Contrat Territorial des bassins versants « Oust-Lié, Sulon, Poulancré et Daoulas », porté par Loudéac Communauté Bretagne Centre et qui s'étend sur les territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre & Mer et de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, a pour finalité de répondre

aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGE Vilaine et Blavet, en menant des actions de protection des eaux et des milieux, notamment :

- o Des actions d'amélioration des pratiques agricoles, de communication envers le grand public et les scolaires et le suivi de la qualité des eaux,
- o Des actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement (animation, dispositifs anti-érosion, création de zones tampons, de talus ou de haies),
- o Des actions de restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées et de la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau par l'effacement ou l'aménagement des ouvrages problématiques.

Le Conseil communautaire du 16 avril 2019 a déjà approuvé le programme d'actions prévu pour la période 2019-2024. Il est toutefois nécessaire, pour Loudéac Communauté Bretagne Centre, de procéder à une nouvelle signature de Contrat pour la période 2022-2024 afin de s'insérer dans la programmation des différents financeurs.

Pour la période 2022-2024, le budget pluriannuel afféré à ces missions est estimé à un maximum de 1 970 579 €, hors subventions. Il est demandé à Lamballe Terre & Mer, uniquement concernée pour la partie sud de Plémy, d'autoriser Loudéac Communauté Bretagne Centre à signer ce contrat territorial pour le compte des EPCI et de participer à hauteur de 2 820 € maximum sur la période 2022-2024 (soit 2% du reste à charge estimé pour l'animation des actions agricoles et milieux aquatiques). Lamballe Terre & mer s'engage également, après validation de sa part, à supporter la partie non subventionnée d'éventuels travaux « milieux aquatiques » qui pourraient être réalisés sur Plémy (pas de travaux prévus à ce jour).

Une convention, qu'il sera nécessaire de renouveler, a pour cela été signée entre Lamballe Terre & Mer et Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Considérant la transmission de la maquette financière, du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de la stratégie de Loudéac Communauté Bretagne Centre (2019-2024) aux conseillers,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions proposé, l'organisation territoriale, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre du contrat territorial « Oust-Lié, Sulon, Poulancré et Daoulas »,
- AUTORISE le Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre à lancer les procédures et marchés nécessaires à l'exécution du programme d'actions et solliciter les subventions les plus larges possibles, auprès de l'Agence de l'eau, de l'Etat, de la Région Bretagne, du Département des Côtes d'Armor ou de tout autre financeur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Loudéac Communauté Bretagne Centre et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/02/2022
Qualité : Président de Lamballe
Terre & Mer

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

15 FEV. 2022

De l'affichage le

15 FEV. 2022

Pour le Président,
Par délégation,
Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT



